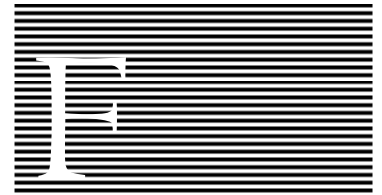




**ECA/SRO-CA  
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA/  
SUB-REGIONAL OFFICE FOR CENTRAL AFRICA**

**CEA/BSR-AC  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE/  
BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE**



Distr. : GENERAL  
*ECA/SRO-CA/AHEGM-ICT/07/inf.1*  
*Décembre 2006*  
*Original : Français*

**Réunion des experts en Technologies de l'Information et de la  
Communication de l'Afrique centrale sur « l'information au  
service du développement en Afrique Centrale »**

Douala, Cameroun du 26 janvier 2007

-----  
**Aide-Mémoire**

## **I. Introduction**

Les sociétés africaines devraient s'appropriier des technologies de l'information et de la communication (TICs), saisir les opportunités qu'elles recèlent afin de lutter contre la pauvreté et d'amorcer le processus de développement en général. Les TIC en tant qu'outil de développement, offrent de nos jours de nombreuses opportunités pour accélérer la croissance économique et le bien-être social commun. Toutefois, comment les africains en général et ceux d'Afrique Centrale en particulier peuvent s'approprier des TIC et se saisir des opportunités qu'elles offrent pour l'épanouissement économique et social des Etats ? Comment les TIC peuvent-elles améliorer les résultats et la croissance économiques dans le contexte de la sous-région Afrique Centrale?

L'exploitation des TIC pour le développement est un élément déterminant dans la nouvelle approche et les nouvelles pratiques de développement nécessaires pour relever les grands défis auxquels font face les pays africains et à ce titre devrait constituer une priorité. Par ailleurs, le développement des TIC permet un élargissement de l'accès aux marchés mondiaux et une amélioration de la prestation des services.

Compte tenu des défis que pose l'intégration des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les pays africains, il est indispensable de favoriser le dialogue entre les différents acteurs afin d'élaborer des solutions durables. C'est dans ce cadre que les ministres africains des finances, du plan et du développement avaient lancé en mai 1996 l'Initiative pour la Société de l'Information en Afrique (AISI), adopté en juillet de la même année à Yaoundé par le Sommet de l'OUA.

Par ailleurs durant le processus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), plusieurs pays se sont engagés à élaborer, mettre en oeuvre ou revoir leurs stratégies nationales en matière de TIC. Actuellement, près d'une quarantaine de pays africains sur 53 ont déjà entrepris ou complété leurs plans nationaux sur l'infrastructure de l'information et de la communication, communément appelés Plans NICI.

## **II. Objectifs de l'atelier**

La réunion a pour objectifs :

- De faire le suivi de l'atelier sur les politiques et stratégies nationales des TIC du mois de juin à Douala,
- D'examiner le projet de guide de mise en place des stratégies nationales des TIC

## **III. Résultats attendus**

De la réunion, il est attendu l'impulsion d'une dynamique pour l'élaboration des stratégies TIC nationales et la mise en oeuvre des programmes à travers l'adoption d'un guide de mise en place des stratégies nationales des TIC.

#### **IV. Dates et lieu de la réunion**

La réunion des experts en TIC pour le développement de la sous-région aura lieu le 26 janvier 2006 à Douala, Cameroun.

#### **V. Participants**

Sont attendus, les représentants des gouvernements de la sous-région, du secteur privé, du secteur public, de la société civile, des communautés économiques régionales, des partenaires au développement, les médias et les régulateurs.

#### **VI. Résultats de l'atelier de Douala sur les politiques et stratégies nationales**

##### Recommandations Générales :

1. En vue de mettre en œuvre les décisions du SMSI, il est nécessaire de promouvoir une dynamique de suivi du SMSI dans la sous région. Ceci permettrait aussi de sensibiliser les gouvernements;
2. Afin de permettre à tous les acteurs de la sous-région de se mettre au courant des activités TIC et d'éviter les duplications, il est nécessaire de produire et diffuser un calendrier TIC, avec une référence spéciale aux événements se déroulant dans la sous-région. Ce calendrier devrait être élaboré conjointement par la CEA, la CEAC, la CEMAC, l'UIT, la Société Civile et le Secteur Privé.
3. Afin de renforcer les capacités nationales, il est nécessaire de recenser et valoriser l'expertise nationale et sous-régionale en l'utilisant dans les ateliers / séminaires et activités de consultance,
4. Pour permettre un apprentissage complet et une appropriation des TIC, il est indispensable d'inclure la dimension TIC dans la formation de base.
5. Afin de décloisonner nos activités de recherche et de permettre aux chercheurs d'avoir accès aux informations à jour, il est indispensable de faciliter l'accès Internet à des sites spécialisés dans le domaine de la recherche
6. Vu la dimension transversale des TIC et son rôle dans la mondialisation, il est indispensable d'en faire la promotion en tant que vecteur essentiel d'une économie compétitive et ouverte sur le monde

7. Pour permettre aux spécialistes TIC de mieux travailler ensemble et de soutenir les efforts de la sous région pour son entrée dans la société de l'information, il est recommandé l'harmonisation des cursus de formation TIC dans la sous région

### Recommandations spécifiques

#### Séance n°1 : Enjeux politiques et réglementaires

1. Les pouvoirs publics devront procéder à un recensement exhaustif des études sur le cadre réglementaire en vue de l'actualisation et l'harmonisation des législations
2. Les pouvoirs publics doivent prendre les mesures appropriées afin de proscrire toute loi qui entrave les opportunités numériques. A cet égard, ils doivent mettre en place un cadre incitatif pour promouvoir le développement du secteur privé (cahiers des charges souples, disponibilité de subventions, mise en place de dérogations, réduction des taxes et de la fiscalité, etc.)
3. Les pouvoirs publics doivent adopter une approche holistique et transdisciplinaire en alignant les TIC sur les stratégies nationales de développement
4. Il est nécessaire de promouvoir l'utilisation et l'exploitation des TIC au niveau local en les alignant sur les agendas locaux de développement et en tenant compte des besoins des populations et des réalités locales
5. Défisiscalisation ou/et détaxation totale ou partielle des équipements acquis et services offerts par les centres communautaires situés en milieu rural afin de promouvoir la vulgarisation des TIC
6. Mise sur place de groupes de pression pour un plaidoyer au niveau des agences de régulation et de l'environnement global des TIC pour l'établissement d'un cadre favorable au développement des TIC
7. Elaboration et implémentation à tous les niveaux de plans d'action favorisant à la fois, la concurrence, la protection du consommateur, les partenariats et les investissements

8. La promotion des TIC ne pouvant pas se faire sans l'infrastructure énergétique appropriée, il est nécessaire de mettre en place une politique énergétique viable capable de booster le développement des TIC
9. Tous les acteurs doivent participer à la gouvernance de l'Internet au niveau national en organisant convenablement la gestion et la sécurité des ressources Internet et la protection de la vie privée. Sur le plan international, les gouvernements doivent participer au GAC (Government Advisory Committee) de l'ICANN afin de défendre les intérêts des pays et des différentes sous régions de l'Afrique
10. Pour éviter la mise sous tutelle des cultures et des économies en développement, il est nécessaire de préserver dans toutes les discussions internationales, la liberté de choix, la philosophie du Logiciel Libre et lutter contre la brevetabilité des logiciels et généralement contre les extensions de la propriété intellectuelle
11. Afin de faciliter les échanges d'expérience, d'éviter les duplications d'activité et maximiser l'utilisation des ressources nationales et sous régionales, il faut mettre en place un observatoire sous régional sur les stratégies TIC, favoriser un partage d'expérience au niveau régional et sous régional en terme de développement et mise en réseau des centres d'accès communautaires et mettre à disposition des ressources de développement en ligne
12. Afin d'assurer un meilleur accès aux TIC, il est indispensable de créer des structures d'aide à la vulgarisation, l'appriovoisement et l'appropriation des TIC
13. Il est nécessaire d'organiser auprès des parlementaires un atelier sous-régional de sensibilisation / formation pour leur permettre de s'impliquer dans la promotion des TIC par l'adoption de lois rendant opérationnels les documents de politiques et de stratégies élaborés pour les pays
14. Demande au système des Nations Unies, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux d'aider les Etats à élaborer et implémenter leurs plans nationaux sur l'infrastructure de l'information et de la communication (plans NICI) pour

mettre en œuvre la société de l'information tout en recensant et valorisant l'expertise nationale et sous régionale

Séance n°2: Problématique de l'accès dans les stratégies nationales

1. En vue de stimuler les bonnes pratiques, il est recommandé de plébisciter annuellement les meilleures pratiques dans les politiques d'accès communautaire
2. Pour pérenniser l'utilisation des TIC en Afrique, il est recommandé d'effectuer des recherches pour mettre au point un modèle d'ordinateur fonctionnant en milieu rural, prenant en compte les conditions climatiques et les sources d'énergie.
3. Pour permettre à la plus grande partie de la population d'utiliser les TIC, les stratégies nationales doivent inclure des applications e-gouvernement dans les langues nationales. A cet égard, il faut aussi initier des bourses d'échanges de contenus locaux et développer un contenu adéquat répondant aux besoins effectifs des populations rurales, impliquant celles-ci dans tous les processus d'élaboration et de diffusion
4. En élaborant les cadres légaux et réglementaires, il est indispensable de prendre en compte le statut juridique des Centres d'accès communautaire afin d'éviter les freins à leur développement et expansion

Séance n°3: Démocratisation de l'accès public aux TIC

1. Vu que l'accès aux TIC à travers les systèmes filaires ou câbles est très limité dans la sous région, il est nécessaire de promouvoir le déploiement de la technologie sans fil afin d'augmenter la pénétration des TIC en milieu enclavé.
2. Afin de bâtir une société de l'information inclusive, il faut mettre en place de façon prioritaire un équipement adapté pour les personnes handicapées et en même temps soutenir les centres pour handicapés

3. Des mesures appropriées doivent être adoptées pour faciliter l'accès aux TIC des populations rurales et enclavées, par une politique de subvention étatique et de renforcement des capacités humaines à travers la formation
4. Dans le déploiement des centres d'accès communautaires, l'Etat et les acteurs doivent prendre en considération les facteurs liés à une répartition harmonieuse
5. Il est nécessaire de prendre en compte la triple dimension sociale, économique et environnementale dans les stratégies d'accès universel.
6. La prise en compte de la protection de l'environnement est nécessaire dans l'importation des équipements TIC de seconde main. A cet égard, il faut réduire les importations tout en favorisant la mise en place d'entreprises de montage et de recyclage d'équipements TIC

#### Séance n°4 : Modèles de licences en Afrique

1. Pour faciliter l'accès des zones rurales et enclavées il est indispensable de mettre en place des modèles de licence incitatifs à la promotion des infrastructures dans ces zones tout en y intégrant les éléments de convergence technologique, notamment la nécessité du dégroupage des services favorisant le développement de l'offre d'accès aux TIC
2. Afin de faire bénéficier pleinement les populations des opportunités offertes par les TIC, les régulateurs devront élaborer une réglementation qui tienne compte de la convergence
3. Il est nécessaire de mettre en place une discrimination positive en faveur de la population féminine gérant les centres d'accès communautaires en mettant en place les dispositions juridiques appropriées

#### Séance n°5 : Défis et possibilités pour les centres d'accès communautaires

##### Partie A - Nouvelles technologies

1. Adopter les mesures juridiques et réglementaires nécessaires pour promouvoir l'utilisation et le développement des logiciels libres, dans les zones rurales enclavées et dans les organismes publics, notamment dans le

domaine de l'éducation, de l'enseignement, de la recherche et de la formation

2. Inclure la communauté du libre dans le processus de formulation et mise en œuvre des politiques et stratégies nationales TIC, notamment les stratégies sur l'administration électronique
3. Encourager l'organisation par la société civile d'activités visant à promouvoir la culture du libre et la participation dans des programmes de renforcement des capacités sur l'utilisation des Logiciels Libres en zones rurales et enclavées
4. Mettre en place des mesures incitatives pour l'édification et l'émergence d'entreprises de services innovantes sur les TIC recourant aux Logiciels Libres dans la formulation et la mise en œuvre des initiatives d'industrialisation.
5. Mettre à disposition une analyse comparative des solutions technologiques en terme de qualité, coût pour le déploiement des centres d'accès communautaires
6. favoriser la mise en œuvre des fonds fiduciaires pour les recherches
7. Afin de renforcer les compétences en nouvelles technologies dès le jeune âge et minimiser les coûts, il faut promouvoir l'utilisation des Logiciels Libres dans les groupes scolaires

#### Partie B – Égalité des genres – accès local

1. Créer / renforcer les dispositions juridiques liées à la prise en compte des besoins de la population féminine, surtout les filles et femmes analphabètes en matière d'accès aux TIC
2. Encourager l'utilisation des TIC dans les activités commerciales initiées par les femmes par la promotion du commerce électronique
3. Intégrer la dimension genre dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets TIC

4. Renforcer les capacités des femmes gestionnaires des centres d'accès communautaire

### Partie C – Pérennité des modes de financement

1. Mettre en place un partenariat public privé afin de promouvoir le développement des TIC, en particulier les infrastructures. Il est également recommandé de créer des micro entreprises incluant des capitaux publics et privés gérés par des privés
2. Mettre en place un cadre incitatif du secteur privé, une fiscalité incitative, un financement des petites unités, des taux bancaires attractifs et la prise en compte de la particularité du secteur TIC
3. Encourager la mise en place d'un Fonds du Service Universel dans tous les pays et que ces Fonds soit utilisés pour les objectifs pour lesquels ils ont été créés
4. Mutualisation des ressources technologiques pour l'accès public
5. Mettre en place des fonds fiduciaires nationaux et sous-régionaux
6. Encourager la contribution de tous les pays au Fonds de Solidarité Numérique
7. Utiliser les fonds de développement pour développer les backbones
8. Favoriser la mise en place des mécanismes de financement multi acteurs au niveau régional et national pour la Recherche et le Développement et pour les micros projets TIC
9. Créer un cadre de gestion harmonisé des centres d'accès communautaires permettant de mesurer de manière comparative leur performance et de trouver un moyen approprié à leur pérennisation
10. Mettre sur pied un groupe de travail sous régional sur la mobilisation des ressources

### **Mise en œuvre des recommandations**

Les organisations intergouvernementales, notamment la CEA et l'OIF devront porter ces

recommandations au niveau des gouvernements et des instances intergouvernementales. Les participants provenant des administrations nationales devront veiller à ce que les plus hautes autorités soient informées des décisions de l'atelier. Les acteurs de la société civile et du secteur privé devront participer à la mise en œuvre des recommandations et veiller à ce qu'elles soient appliquées. La CEMAC, la CEEAC, la CEA et l'UIT veilleront à ce que la stratégie e-CEMAC prenne en considération les recommandations pertinentes de l'atelier.

Il est indispensable de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations avec la participation de tous les acteurs.

## **VII. Langue de travail**

La réunion se déroulera en français

## **VIII. Contacts**

Pour toute information complémentaire sur la réunion, veuillez vous adresser à :

M. Bertrand Tachago  
Commission Economique pour l'Afrique  
Bureau sous-régionale pour, l'Afrique Centrale  
B.P. 14935 Yaoundé  
Email : [btachago@uneca.org](mailto:btachago@uneca.org)  
Tél : +237 769 50 25 / 201 28 40 / 223 14 61  
Yaoundé, CAMeroun

M. Makane Faye  
Commission Economique pour l'Afrique  
Email : [mfaye@uneca.org](mailto:mfaye@uneca.org)  
Addis Abéba, Ethiopie